



PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2016

L'assemblée générale ordinaire de Pays Salonnais en transition s'est tenue le 18 octobre 2016, à 18h45, à son siège social, 55 Rue André Marie Ampère, à Salon de Provence.

Sur les 72 personnes adhérentes ayant payé leur cotisation 2016/2017, 57 étaient présentes ou représentées. L'assemblée peut donc valablement délibérer en session ordinaire.

Bruno Montel, représentant le collectif représentatif, donne lecture du rapport d'activité ainsi que des comptes de l'exercice clos en date du 30 septembre 2016. Les discussions s'engagent et plus personne ne demandant la parole, il est procédé aux votes.

Première résolution : approbation du rapport d'activité 2015/2016

→ Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité

Deuxième résolution : approbation du rapport financier 2015/2016 (01.10.2015 au 30.09.2016)

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 9 066,59 euros (aucune subvention demandée cette année) et les dépenses se montent à 9 295,09 euros.

En conséquence, le résultat de l'exercice est négatif de 228,50 euros.

La trésorerie est positive à hauteur de 4 292,52 euros.

→ Les comptes de l'exercice clos sont adoptés à l'unanimité.

Troisième résolution : démission et élection des membres du collectif représentatif

Le précédent collectif étant statutairement démissionnaire à chaque exercice, il est procédé à la nomination de nouveaux membres.

Étaient démissionnaires : Bruno Montel, Louisianne Fauchille, Catherine Fontaine-Dornay, Xavier Bouniol, Eric Pépin, Linda Marly, Sylvie Allegrini

L'assemblée les remercie de leur action tout au long de l'année.

Se sont présentés : Louisianne Fauchille, Catherine Fontaine-Dornay, Sylvie Allegrini, Héléne Haensler, Bruno Montel

→ Les 5 membres s'étant présentés sont élus à l'unanimité.

Quatrième résolution : montant et modalités de la cotisation annuelle 2016/2017

La cotisation annuelle minimale pour 2016/2017 est fixée à :

- 12 euros pour une personne seule
- 20 euros pour un couple

→ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution : déclaration d'intérêt général

Cette démarche a pour but de procurer un avantage fiscal aux adhérents.

→ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Aucune question.

Plus personne ne demandant la parole, l'assemblée est close à 20h50.

Signature de 2 membres au moins du collectif représentatif